

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2005007

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2005/2006.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- 300 € pour le projet "Jardinage"

MATERNELLE ANNEXE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- 300 € pour le projet "Jardinage"

MATERNELLE PAUL BERT

- 300 € pour le projet "Jardinage"

MATERNELLE FRANCINE FROMOND

- 300 € pour le projet "Jardinage"

ECOLE JEAN MACE

- 200 € pour le projet "Jardinage"
- 300 € pour le projet "Partenariat CP et CM1/CM2. Apprentissage de la lecture"
- 430 € pour le projet "Aborder le paysage de la 2D à la 3D" (classe à PAC)

ECOLE JULES VALLES

- 460 € pour le projet "Ethnologie"
- 610 € pour le projet "Préau"

ECOLE EUGENE VARLIN

- 700 € pour le projet "Stage poney"

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 200 € pour le projet "Stage poney"
- 150 € pour le projet "Cirque" (classe à PAC)

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

- ✓ 65738.211 (65738.211.303) pour 1 200 €
- ✓ 65738.212 (65738.212.303) pour 3 050 €

Le Maire